

1 CONTEXTE

Le téléservice d'Aide à la Détection d'Atypies de Consommation (ADAC) a pour objectif de présenter aux pharmacies d'officine via amelipro les informations sur la quantité de médicaments et de dispositifs médicaux pris en charge par l'assurance maladie et la date de dernier remboursement pour un patient déterminé et sur une profondeur d'historique donnée pour 4 produits :

- Bandelettes de glycémie
- Capteurs de glucose interstitiel
- Subutex et ses génériques
- Médicaments anticancéreux onéreux¹

Le téléservice présente aussi :

- Pour les bandelettes de glycémie, les capteurs de glucose interstitiel et les médicaments anticancéreux onéreux : un rappel sur les modalités de délivrance et de prise en charge pour chaque type de produit
- Pour toutes les spécialités : un lien vers le service Fausses ordonnances (ASAFO) pour vérifier ou signaler une ordonnance en cas de suspicion.

2 PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONCERNÉS

Le service « Aide à la Détection d'Atypies de Consommation » est ouvert aux pharmaciens d'officines et accessible par carte CPS ou e-CPS depuis le portail amelipro.

Les pharmaciens ont la possibilité de déléguer l'accès au téléservice Aide à la Détection d'Atypies de Consommation à leurs salariés dotés d'une carte CPE via la délégation amelipro.

¹ Liste des médicaments concernés en annexe

3 ACCÈS AU SERVICE DEPUIS AMELIPRO

Afin d'accéder au téléservice, le professionnel de santé doit tout d'abord se connecter sur le portail amelipro à l'aide de sa carte CPS, e-CPS ou CPE s'il bénéficie d'une délégation.

L'utilisateur doit ensuite identifier son patient par lecture de sa carte Vitale ou par saisie de son NIR.

Le lien « Aide à la Détection d'Atypies de Consommation » est accessible dans la rubrique « Service patient »



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

amelipro

PHARMACIE T

59640 DUNKERQUE





ACTIVITÉS

[Mes services paiements](#)
[Convention – ROSP](#)
[Convention – ROSP](#)
[Déclaration de gardes et astreintes](#)
[Commande d'imprimés](#)
[Commande d'imprimés \(nouvelle version\)](#)
[Compensation perte d'activité](#)
[Commande de dispositifs \(TDR, KDCC, tensiomètre\)](#)
[Fausses ordonnances \(ASAFO\)](#)

SERVICES PATIENTS

[Affections de longue durée](#)
[Optique consommation](#)
[Aides auditives](#)

Aide à la détection d'atypie de consommation

UNE DEMANDE ?

[Contacter l'Assurance Maladie](#)
[Réclamations paiements](#)
[SOS IJ](#)

**INFORMATIONS
PATIENT**

Nom : S
Prénom : E
NIR : 
Né(e) le : 15/11/1961 (63 ans)
Rang : 1

Régime : REGIME GENERAL
Caisse : [Caisse d'assurance maladie du Puy-de-Dôme](#)

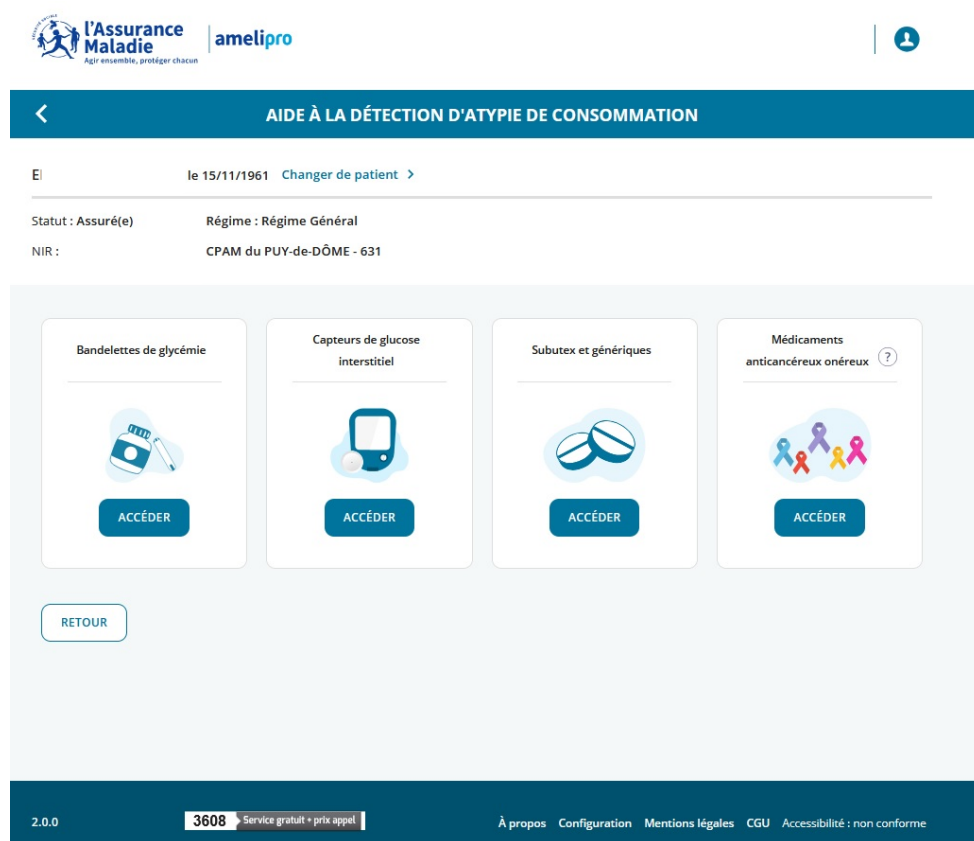

MT : [Voir détails MT](#) 
Droits à date du jour : OUI
Exonération TM : NON
C2S : NON
AME : NON
Modulation TM : NON
Plus d'information

CHANGER DE PATIENT

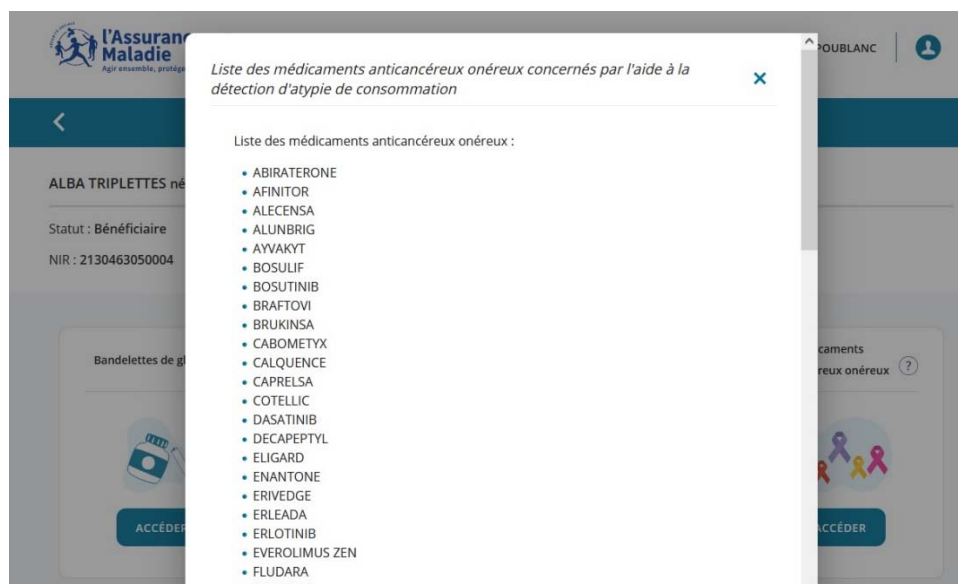
4 PAGE D'ACCUEIL DU TÉLÉSERVICE

La page d'accueil du téléservice se présente sous 2 parties :

- Information du patient
- Accès aux pages des 4 produits :
 - o Bandelettes de glycémie
 - o Capteurs de glucose interstitiel
 - o Subutex et ses génériques
 - o Médicaments anticancéreux onéreux



Depuis la page d'accueil du téléservice, il est aussi possible de visualiser la liste des médicaments onéreux en cliquant sur la bulle informative située à droite de « médicaments anticancéreux onéreux ».



5 Page produit d'aide à la détection d'atypies de consommation

Après avoir cliqué sur un des produits présents sur la page d'accueil, le professionnel de santé doit informer le patient (ou le titulaire de l'autorité parentale le cas échéant) de la consultation des données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux qui lui ont été délivrés et remboursés.

Le consentement du patient n'est pas requis pour la consultation de ces informations.



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

amelipro



<

AIDE À LA DÉTECTION D'ATYPIE DE CONSOMMATION

E

né(e) le 15/11/1961

[Changer de patient >](#)

Statut : Assuré(e)

Régime : Régime Général

NIR :

CPAM du PUY-de-DÔME - 631

BANDELETTES DE GLYCÉMIE



☐ Je confirme avoir informé mon patient, ou le titulaire de l'autorité parentale le cas échéant, de la consultation des données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux qui lui ont été délivrés et remboursés.

RETOUR

2.0.0

3608

Service gratuit + prix appel

À propos

Configuration

Mentions légales

CGU

Accessibilité : non conforme

Après avoir cliqué sur la case confirmant que l'information a été faite au patient, les informations de la quantité de produits délivrés s'affichent.

Les informations pour les bandelettes de glycémies sont :

- La date du dernier remboursement
- Le nombre de bandelettes remboursées en tenant compte du conditionnement
- La profondeur d'historique de 12 mois (année civile)
- Un lien vers le service Fausses ordonnances (ASAFO).

BANDETTES DE GLYCÉMIE



☒ Je confirme avoir informé mon patient, ou le titulaire de l'autorité parentale le cas échéant, de la consultation des données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux qui lui ont été délivrés et remboursés.

Conformément à l'arrêté du 25 février 2011, **pour les patients diabétiques de type 2 non-insulino traités**, le nombre total de bandelettes à prendre en charge par an et par patient est limité à **200 bandelettes par année civile** (ce seuil ne concerne donc ni le diabète de type 1, ni le diabète gestationnel).

Conformément aux arrêtés du 27 juillet 2023, 11 septembre 2024, 17 mai 2021 et 3 février 2025, **pour les patients utilisant un capteur de glucose interstitiel en continu de type DEXCOM ONE, DEXCOM ONE +, FREESTYLE LIBRE 2 ou FREESTYLE LIBRE 2 PLUS**, le nombre total de bandelettes à prendre en charge par an et par patient est limité à **100 bandelettes par année civile**. Si ce seuil annuel venait à être dépassé, il convient de vérifier si le patient remplit les conditions permettant de maintenir une prise en charge de ces bandelettes par l'assurance maladie.

Dernier remboursement le 25/08/2025

Nombre total de bandelettes remboursées (en tenant compte du conditionnement) :

• 150



Profondeur d'historique : par année civile



Vous soupçonnez une fausse ordonnance ?

Vous pouvez vérifier l'ordonnance ou la signaler sur le service Fausses ordonnances (ASAFO)

RETOUR

Les informations pour les capteurs de glucose interstitiel (5 types de capteurs différents) sont :

- La date de dernier remboursement
- Le nombre total de capteurs remboursés en tenant compte du conditionnement
- La profondeur d'historique de 12 mois (année civile)
- Un lien vers le service Fausses ordonnances (ASAFO).

CAPTEURS DE GLUCOSE INTERSTITIEL



☒ Je confirme avoir informé mon patient, ou le titulaire de l'autorité parentale le cas échéant, de la consultation des données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux qui lui ont été délivrés et remboursés.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2023, le nombre total de capteurs **DEXCOM ONE** à prendre en charge par an et par patient est **limité à 36 capteurs par année civile** . Si ce seuil annuel de 36 capteurs est dépassé pour ce patient, il n'est plus prévu de prise en charge par l'assurance maladie.

Dernier remboursement le 25/08/2025

Nombre total de capteurs remboursés type DEXCOM ONE :

• 3

i Profondeur d'historique : par année civile

 Vous soupçonnez une fausse ordonnance ?
Vous pouvez vérifier l'ordonnance ou la signaler sur le service Fausses ordonnances (ASAFO)

RETOUR

7

Les informations pour le Subutex et ses génériques sont :

- La date de dernier remboursement
- Le nombre total de comprimés remboursés par dosage
- La profondeur d'historique de 28 jours glissants
- Un lien vers le service Fausses ordonnances (ASAFO).

SUBUTEX ET GÉNÉRIQUES



☒ Je confirme avoir informé mon patient, ou le titulaire de l'autorité parentale le cas échéant, de la consultation des données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux qui lui ont été délivrés et remboursés.

Dernier remboursement le 29/08/2025

Nombre total de comprimés remboursés par dosage de buprénorphine :

- 8mg (boîte de 28 comprimés) : 28
- 0,4mg (boîte de 7 comprimés) : 7

i Profondeur d'historique : 28 jours glissants


Vous soupçonnez une fausse ordonnance ?
 Vous pouvez vérifier l'ordonnance ou la signaler sur le service Fausses ordonnances (ASAFO)

RETOUR

Les informations sur les médicaments anti-cancéreux sont :

- Par médicaments :
 - o Le nom de la molécule – le dosage – le nombre de gélules ou de comprimés
 - o La date de dernier remboursement du médicament
 - o Le nombre de boîtes remboursées
- Un rappel du dispositif conventionnel de vérification des ordonnances de médicaments onéreux de plus de 300 euros, avec un lien vers le mémo qui avait été diffusé aux pharmaciens et qui détaille les vérifications à effectuer
- La profondeur d'historique de 30 jours glissants
- Un lien vers le service Fausses ordonnances (ASAFO).

MÉDICAMENTS ANTICANCÉREUX ONÉREUX



Je confirme avoir informé mon patient, ou le titulaire de l'autorité parentale le cas échéant, de la consultation des données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux qui lui ont été délivrés et remboursés.

Ces médicaments sont destinés à des personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) reconnue par l'assurance maladie, nous vous invitons à vérifier l'ordonnance. Nous vous rappelons qu'en cas de médicaments dont le PPTC est supérieur ou égal à 300€, vous devez vérifier l'ordonnance à l'aide du mémo ci-joint. Si vous jugez que l'ordonnance n'est pas authentique, vous pouvez refuser la délivrance, inscrire sur l'ordonnance « refus de délivrance » et signaler l'ordonnance sur le service Fausses Ordonnances (ASAFO). Si l'application du tiers-payant n'est pas obligatoire pour ces médicaments à un autre titre, il vous est possible de ne pas pratiquer le tiers-payant.

 [memo.pdf](#)

ERLEADA 60 mg - 120 comprimés (APALUTAMIDE) :

Dernier remboursement le 29/08/2025

- Nombre total de boîtes remboursées pour chaque médicament : 1

XTANDI 40 mg - 112 comprimés (ENZALUTAMIDE) :

Dernier remboursement le 29/08/2025

- Nombre total de boîtes remboursées pour chaque médicament : 1



Profondeur d'historique : 30 jours glissants



Vous soupçonnez une fausse ordonnance ?

Vous pouvez vérifier l'ordonnance ou la signaler sur le service Fausses ordonnances (ASAFO)

[RETOUR](#)

ANNEXE – Liste des médicaments anticancéreux onéreux ciblés dans le téléservice Aide à la Détection d'Atypies de Consommation

ABIRATERONE	IMBRUVICA	RYDAPT
AFINITOR	INLYTA	SALVACYL
ALECENSA	INREBIC	SCEMBLIX 4
ALUNBRIG	IRESSA	SORAFENIB ZENTIVA
AYVAKYT	JAKAVI	SPRYCEL
BOSULIF	KISPLYX	STIVARGA
BOSUTINIB	KISQALI	SUNITINIB
BRAFTOVI	KOSELUGO	SUTENT
BRUKINSA	LENVIMA	TAFINLAR
CABOMETYX	LITAK	TAGRISSO
CALQUENCE	LONSURF	TALZENNA
CAPRELSA	LORVIQUA	TARCEVA
COTELLIC	LYNPARZA	TARGETIN
DASATINIB	LYTGOBI	TASIGNA
DECAPEPTYL	MAVENCLAD	TUKYSA
ELIGARD	MEKINIST	TYVERB
ENANTONE	MEKTOVI	VANTAS
ERIVEDGE	MUPHORAN	VENCLYXTO
ERLEADA	NEXAVAR	VERZENIOS
ERLOTINIB	NEXPOVIO	VITRAKVI
EVEROLIMUS ZEN	NILOTINIB	VOTRIENT
FLUDARA	NINLARO	VOTUBIA
GEFITINIB	NOVANTRONE	XALKORI
GIOTRIF	NUBEQA	XOSPATA
GLIVEC	ODOMZO	XTANDI
GRUMABIX	ONUREG	ZEJULA
HYCAMTIN	PEMAZYRE	ZELBORAF
IBIRON	QINLOCK	ZYDELIG
IBRANCE	RETSEVMO	ZYKADIA
ICLUSIG	RUBRACA	ZYTIGA
IMATINIB		